

Compte rendu de la séance du 06 août 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Alain BLANCHARD

Ordre du jour:

Délibérations:

Avis demande d'enregistrement Stéarinerie Dubois

FAR 2021

Rapport 2019 service public assainissement

Païement - Heures supplémentaires -Heures de nuit

Convention mise à disposition bureau SIAEP

Dons

Licence IV

Décisions Modificatives

Délibérations du conseil:

Demande d'enregistrement Stéarinerie Dubois (DE 2020 033)

La Stéarinerie Dubois a déposé auprès de la Préfecture une demande d'enregistrement en vue d'une extension d'un entrepôt de stockage située au lieudit Scoury.

La consultation publique a eut lieu du 29 juin 2020 au 28 juillet 2020 inclus.

Le conseil municipal doit donner son avis.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au projet d'extension d'un entrepôt de stockage déposé par la Stéarinerie Dubois.

M DEFEZ Gérard et M LAFOUX Bruno n'ont pris part ni débat ni au vote.

FAR 2021 (DE 2020 034)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du FAR 2021 pour le changement des huisseries de la mairie et de l'Agence Postale pour un montant de 26 735.25€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition de M le Maire
- accepte le financement suivant:

Travaux	HT		26 735.25
	TVA		5 347.05
	TTC		32 082.30
Financement			
Intitulé	base	taux %	Montant €
Département- FAR	26 735.25	56	15 239
Autofinancement	32 082.30	52.5	16 843.30
Total			32 082.30

- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

Rapport 2019- service public assainissement (DE 2020 035)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal:

* adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

* décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Paiement Heures supplémentaires- Heures de Nuit (DE 2020 036)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les agents de la commune peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires et de nuit pour les besoins du service (conditions météorologiques, problème sur le réseau d'assainissement, décès...).

Il demande au conseil d'accepter le paiement de ces heures supplémentaires et de nuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que les heures supplémentaires et de nuit effectuées par les agents communaux, services technique et administratif soient rémunérées à compter du 20 juillet 2020.

Convention mise à disposition bureau SIAEP (DE 2020 037)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal informe que le SIAEP Ciron-Oulches occupe un bureau de la mairie.

Il lui demande de l'autoriser à signer la convention entre la commune et le SIAEP Ciron Oulches, le loyer annule étant fixé à 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation.

Dons (DE 2020 038)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dons peuvent être faits au profit de la commune, il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à les accepter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour encaisser les dons au profit de la commune.

Licence IV- mise à disposition (DE 2020 039)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le restaurant "les Rives de la Creuse " va rouvrir courant septembre.

M Colinet Sébastien, nouveau propriétaire lui a demandé si la commune accepterait de céder sa licence IV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de mettre à la disposition de M Colinet Sébastien, la licence IV pour une durée d'un an renouvelable à compter du 08 septembre 2020.
- fixe à 150€ la redevance annuelle.
- charge Monsieur le Maire de signer le contrat à venir.

Décisions Modificatives (DE 2020 040)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts pour la régularisation d'avance d'Eurovia n'ont pas été prévus à la bonne imputation et que les crédits prévus au 2184 seront insuffisants.

Il propose d'effectuer les écritures suivantes:

D 2315-O-041	- 33 529€	D 2315-O-040	+33 529€
R 238-O- 041	-33 529€	R 238-O-040	+33 529€
022	-7 000€	023	+6 000€
673	+1 000€		
021	+6 000€	2184	+ 6 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de réaliser les écritures demandées.